



# Lignes directrices en matière de médias sociaux

## des employés et des non-employés du Réseau de santé Horizon

### Horizon est présent en ligne – et nous savons que vous l’êtes aussi!

Les lignes directrices qui suivent ont pour but de vous aider à être présents sur les médias sociaux tout en respectant les valeurs, l'éthique et les politiques d'Horizon.

Ces lignes directrices s'appliquent aux employés, aux médecins, aux bénévoles, aux étudiants et aux sous-traitants d'Horizon. Afin d'assurer votre protection et celle de l'organisation, nous vous prions de lire attentivement ce qui suit.

#### 01 Protégez vos patients

Préservez l'anonymat des patients en tout temps. Ne publiez pas de renseignements personnels sur la santé ni de photos qui pourraient révéler l'identité d'un patient.

Vous devez respecter toutes les politiques d'Horizon qui s'appliquent, y compris celle sur les médias sociaux et celle sur la confidentialité.

#### 02 Incarnez vos valeurs

Le travail passe en premier. Il est acceptable de passer du temps en ligne durant vos pauses ou dans vos temps libres, mais ne laissez pas vos activités sur les médias sociaux affecter votre rendement au travail ou les soins aux patients.

Si vous faites mention de votre rattachement à Horizon, assurez-vous que vos activités soient conformes aux normes rigoureuses de votre profession et d'Horizon.

De plus, faites preuve de respect envers les opinions des autres même si vous n'êtes pas d'accord.

#### 03 Respectez l'image de marque

Si vous désirez créer une page, un compte, un groupe ou un événement public sur les médias sociaux qui serait associé à Horizon, vous devez obtenir l'approbation de votre vice-président(e). Veuillez consulter le Service des communications et des relations communautaires avant le lancement et assurez-vous que votre page ou votre compte donne une image professionnelle de votre travail et de votre organisation de soins de santé. Il est possible que le Service des communications et des relations communautaires garde un œil sur votre page pour en assurer la conformité.

Les logos et les gabarits d'Horizon ne doivent être utilisés que pour les fins, publications et événements approuvés. N'utilisez pas les logos, les éléments graphiques ou les photographies de l'organisation sans avoir obtenu l'autorisation du Service des communications et des relations communautaires. Pour obtenir de plus amples renseignements, consultez les normes relatives à l'image de marque de l'organisation.

#### 04 Faites preuve d'intégrité

Si vous discutez de questions relatives à Horizon, faites preuve de transparence. Dites que vous travaillez chez Horizon comme vous le feriez si vous aviez une conversation en personne.

Précisez qu'il s'agit de votre point de vue en ajoutant une mention du type « Les opinions exprimées sont les miennes et non celles de mon employeur ».

Ne publiez pas de fausses évaluations, qu'elles soient favorables ou défavorables, au sujet d'Horizon, de ses patients, de ses clients, de ses employés, de ses médecins ou de ses autres partenaires.

#### 05 Faites preuve de doigté

Les employés ne peuvent pas divulguer d'information de nature financière, opérationnelle ou juridique au sujet de l'organisation. De plus, l'information de nature délicate, comme ce qui se trouve sur les réseaux internes d'Horizon (p. ex. Skyline), ne doit pas être partagée.

Horizon se conforme à la *Loi sur le droit à l'information* et la *protection de la vie privée (LDIPVP)* la *Loi sur l'accès et la protection en matière de renseignements personnels sur la santé (LAPRPS)* ainsi qu'aux règlements connexes.

#### 06 Pensez-y avant de publier ou d'accepter une demande d'amitié

Si vous discutez de questions relatives à Avant de publier quoi que ce soit sur votre profil, demandez-vous si vous diriez ces paroles haut et fort devant un public. Ne vous plaignez pas au sujet de votre milieu de travail et ne rapportez pas de commérages au sujet d'un collègue. Rien de ce qui est publié sur les médias sociaux n'est privé, peu importe les paramètres de sécurité qu'on installe.

Horizon déconseille aux membres de son personnel de devenir amis avec des patients sur les médias sociaux ou de s'abonner à leurs comptes de médias sociaux. De manière générale, les membres du personnel soignant ne devraient pas envoyer ou accepter de telles demandes d'amitié, sauf dans les cas particuliers (p. ex. si les liens qui unissent l'employé au patient datent d'avant le traitement).

#### 07 Allez-y, socialisez!

Horizon est présent sur toutes les plateformes principales de médias sociaux :

- Facebook (Réseau de santé Horizon)
- Twitter (@HorizonHealthNB)
- Instagram (@HorizonHealthNB)
- YouTube (Réseau de santé Horizon)
- LinkedIn (Horizon Health Network)

Aimez nos pages, suivez-nous et partagez notre contenu!

Que vous soyez ou non présents sur les médias sociaux, vous pouvez aussi faire votre social grâce au blogue interne d'Horizon sur Skyline appelé Star Extra.

Si vous avez des questions sur ce qui devrait être omis de votre profil de médias sociaux ou si vous avez une histoire à partager sur les comptes de médias sociaux officiels d'Horizon, veuillez communiquer avec l'équipe du Service des communications et des relations communautaires d'Horizon.

